

— monsieur Paul-Eugène Gagnon, directeur général, Le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle du Bas-Saint-Laurent, pour un second mandat de trois ans;

— monsieur Michel Paré, comptable agréé associé, Département d'insolvabilité, Mallette, pour un second mandat de trois ans;

— madame Marie-Claude Ruel, directrice, Développement des affaires, Caisse populaire Desjardins de Lévis, pour un premier mandat de trois ans en remplacement de madame Céline Plante;

QUE monsieur Alain Couette, directeur, Services techniques et d'hôtellerie, Centre hospitalier Robert-Giffard, soit nommé membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Rimouski, à titre de personne diplômée de cette université, pour un premier mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de madame Josée Lévesque.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

48434

Gouvernement du Québec

Décret 606-2007, 1^{er} août 2007

CONCERNANT la nomination de deux membres du conseil d'administration de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe *b* de l'article 32 de la Loi sur l'Université du Québec (L.R.Q., c. U-1), les droits et pouvoirs d'une université constituante sont exercés par un conseil d'administration composé notamment de deux personnes exerçant une fonction de direction à l'université constituante, dont au moins une personne exerçant une fonction de direction d'enseignement ou de direction de recherche, nommées par le gouvernement pour cinq ans et désignées par le conseil d'administration, sur la recommandation du recteur;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe *d* de l'article 32 de cette loi, les droits et pouvoirs d'une université constituante sont exercés par un conseil d'administration composé notamment d'une personne nommée pour trois ans par le gouvernement, sur la recommandation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et choisie parmi les personnes proposées conjointement par les collèges d'enseignement général et professionnel de la région principalement desservie par l'université constituante;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 34 de cette loi, tout membre visé aux paragraphes *b* ou *c* de l'article 32 cesse de faire partie du conseil d'administration d'une université constituante dès qu'il perd la qualité nécessaire à sa nomination au sens des règlements adoptés à cette fin par le conseil d'administration;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 37 de cette loi, dans le cas des membres visés aux paragraphes *b* à *f* de l'article 32, toute vacance est comblée en suivant le mode de nomination prescrit pour la nomination du membre à remplacer;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 275-2001 du 21 mars 2001, madame Johanne Jean était nommée membre du conseil d'administration de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, qu'elle a perdu qualité et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 15-2004 du 14 janvier 2004, madame Christiane Perreault était nommée membre du conseil d'administration de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE, sur la recommandation de la rectrice, le conseil d'administration a désigné monsieur Denis Martel;

ATTENDU QUE les collègues d'enseignement général et professionnel de la région principalement desservie par l'université constituante ont été consultés;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport:

QUE madame Christiane Perreault, enseignante en soins infirmiers au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, soit nommée membre du conseil d'administration de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, à titre de personne proposée par les collèges d'enseignement général et professionnel, pour un second mandat de trois ans à compter des présentes;

QUE monsieur Denis Martel, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et registraire, soit nommé membre du conseil d'administration de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, à titre de personne exerçant une fonction de direction, pour un premier mandat de cinq ans à compter des présentes, en remplacement de madame Johanne Jean.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

48435